

Les problèmes sur l'EPR TAISHAN 1 (Chine) pourraient avoir de lourdes conséquences sur la filière EPR.

La CRIIRAD interpelle l'ASN et demande la plus grande transparence

Par un courriel du 27 novembre 2021, la CRIIRAD a saisi l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au sujet des graves dysfonctionnements qui affectent l'EPR de TAISHAN 1 mis en service en 2018 et révélés en juin 2021 et de leurs éventuelles implications pour la sûreté de l'EPR de Flamanville.

Cette interpellation est basée sur la synthèse des échanges entre un lanceur d'alerte travaillant dans l'industrie nucléaire (qui souhaite garder l'anonymat) et le directeur du laboratoire de la CRIIRAD, ingénieur en physique nucléaire.



La CRIIRAD n'a pas identifié la cause des problèmes qui affectent Taishan 1. Les informations dont elle dispose restent à vérifier et valider mais lui ont paru suffisamment solides et cohérentes pour justifier, compte tenu des enjeux de sûreté pour la filière EPR en général et Flamanville 3 en particulier, l'envoi d'un courrier documenté demandant des réponses précises et des investigations approfondies à l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

En effet, les éléments recueillis suggèrent que les ruptures des gaines de combustible radioactif proviendraient en particulier d'un défaut de conception de la cuve de l'EPR : il entrainerait une mauvaise répartition du flux hydraulique et par voie de conséquence des vibrations très importantes sur les assemblages, conduisant à des ruptures de gaines, une usure anormale des grilles de maintien des crayons, la dispersion de débris radioactifs dans le cœur du réacteur, avec de lourdes conséquences en terme de sûreté et de radioprotection pour les travailleurs et les riverains.

Si ces éléments sont avérés, ils pourraient concerner toute la filière des EPR (Taishan 2, Flamanville 3, Olkiluoto, Hinkley Point). Il convient de vérifier également si le design des EPR2 tient compte de ce retour d'expérience.

La CRIIRAD attend des industriels concernés la plus grande transparence sur les éléments techniques en leur possession, et des autorités de sûreté nucléaire la plus grande détermination pour obtenir toutes les informations requises de la part de TNPJVC et des industriels français concernés.

Il est essentiel que les autorités de sûreté nucléaire des pays concernés puissent effectuer une analyse rigoureuse du retour d'expérience Taishan 1 et de ses conséquences sur la sûreté des EPR.

A PROPOS DE LA CRIIRAD

Située à Valence dans la Drôme, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) est une association d'intérêt général fondée en 1986 à la suite de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Son objectif est d'informer la population sur les risques liés à la radioactivité et ses impacts sur la santé et l'environnement. Elle œuvre pour que chacune et chacun dispose des moyens et des connaissances suffisantes et nécessaires pour se prémunir et agir en conséquence.

La CRIIRAD produit et diffuse des informations indépendantes des autorités et des industriels, sur la base de ses recherches et des résultats issus de son laboratoire scientifique. Face à la désinformation et à la fabrique de l'ignorance, la CRIIRAD se place en contre-pouvoir et en lanceur d'alerte.